

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 27 novembre 2023

Objet : Fonds de concours au SIEL pour les travaux d'éclairage public, rue du Grand Cuvage (OP27169)

N° 2023-11-27/02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Dominique MUZELLE, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : M. Cornelis DROST.

Absents excusés : Mmes et MM. Yves PERRIN, Christophe REGNY, Magali RAMIREZ.

Procurations : M Yves PERRIN à M. Robert MATTONI, M. Christophe REGNY à Mme Muriel MARCELLIN et Mme Magali RAMIREZ à Mme Aurélie SIVET.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 novembre 2023.

Secrétaire de séance : M. Salim DJELLAB.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public, rue du Grand Cuvage.

Conformément à ses statuts, son article 2 notamment, et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure, en conséquence, la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage public Rue du Grand Cuvage	5 744.38 €	71 %	4 078.51 €
TOTAL	5 744.38 €		4 078.51 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Il est précisé qu'à défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public, rue du Grand Cuvage, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation de la commune estimée à 4 078.51 €, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années conformément à la délibération portant sur les durées d'amortissement des immobilisations.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 28 novembre 2023

Le Secrétaire de Séance,
Salim DJELLAB

Le Maire,
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231127-2023-11-27_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/11/2023

Affichage 28/11/2023

Le Maire Laurent BELUZE

